



Travaux non conformes

Par freecool

Suite à une infiltration d'eau de la terrasse vers l'un des murs à l'intérieur, l'assurance de mon propriétaire a demandé de vérifier l'étanchéité de la terrasse.

Des travaux ont été réalisés pour l'étanchéité de la terrasse par le syndic et obligeant la propriétaire à payer en plus le changement des dalles ce qui était abusif pour augmenter leur chiffre ainsi que celui de la société surtout que les anciennes dalles étaient en très bon état.

(La preuve un des voisins les a récupérées)

Le problème en plus de cet abus de faiblesse vis à vis de la propriétaire c'est que ce changement de dalles a complètement bafoué les normes du garde garde-corps chez moi et il n'est plus réglementaire puisque la société qui a fait les travaux de changement de dalles n'a pas respecté l'ancienne configuration (dalles sur lit de sable) ils ont déposé des dalles sur plots.

Ma propriétaire a envoyé un courrier recommandé avec tout les abus de la part du syndic de la société et du conseil syndical... pour enlever ces dalles et ces plots mais aucune réponse...

Est ce que moi en tant que locataire je peux déposer une plainte contre ces 3 pour la mise en danger de la vie d'autrui (pour faire bouger les choses) puisque mon garde corps ne fait plus 1m comme dans la loi et normes afnor sinon comment faire contre cette bande de malfrats.